

Procès-verbal

Date et heure de la séance 07/04/2026 à 20h30

ARTAUX Valérie	x	GRENOT Sandra	x	PAPE Aurélie	x
BRUNET Cédric	x	JEANGERARD Nadège	exc	PLANCHON Nicolas	x
DUCHENE Mathilde	x	LASSUS Sandra	x	STEINER Manfred	x
FLEYTOUX Jeannine	x	MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	x
FOUQUET-PAQUIGNON Kévin	x	NOUVEAU Raphaël	x	VOYNNET Bernard	x

Absente excusée : Nadège JEANGERARD

Secrétaire : Sandra GRENOT

Le quorum est atteint.

La charte de l'élu a été remise à chaque membre.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été examinées :

**N° 24/2026 : DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE (SIED 70)**
(ANNULE ET REMPLACE)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, désigne :

- Délégué titulaire : Monsieur Manfred STEINER
- Délégué suppléant : Monsieur Bruno MOUGIN

comme délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Energie du département de la Haute-Saône (SIED 70).

Vote : unanimité

**N° 25/2026 : DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA BASSOLE – LES 7 COMMUNES**
(ANNULE ET REMPLACE)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, désigne :

- Délégué titulaire : Monsieur Manfred STEINER
- Délégué titulaire : Monsieur Cédric BRUNET
- Délégué suppléant : Monsieur Bernard VOYNNET
- Délégué suppléant : Monsieur Raphaël NOUVEAU

comme délégués au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bassole.

Vote : unanimité

N° 26/2026 : DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
(ANNULE ET REPLACE)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- Décide de fixer à sept le nombre de ses délégués appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Et désigne :

- Madame Valérie ARTAUX
- Madame Mathilde DUCHENE
- Madame Jeannine FLEYTOUX
- Madame Sandra GRENOT
- Monsieur Bruno MOUGIN
- Madame Aurélie PAPE
- Monsieur Pierre THOMET

Vote : unanimité

N° 27/2026 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :
DÉSIGNATION DES MEMBRES

En vertu de l'article 1650 du Code Général des Impôts, il doit être, dans chaque commune institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Les membres de cette commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au conseil municipal de proposer une liste de contribuables répondant aux conditions exigées par le Code Général des Impôts.

La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal.

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune. En l'occurrence, pour les communes de moins de 2000 habitants, elle est composée par le Maire ou l'adjoint délégué, président et 6 commissaires.

Les conditions exigées par le Code général des impôts pour être membre d'une CCID sont les suivants :

- Etre âgé de 18 ans au moins ;
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de ses droits civils ;
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncières des entreprises) ;
- Etre familiarisé avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il est demandé au conseil municipal de dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal désigne 12 titulaires et 12 suppléants pour constituer la liste ci-dessous :

Titulaires	Suppléants
1. Sandra GRENOT	1. Valérie ARTAUX
2. Nicolas PLANCHON	2. Bernard VOYNNET
3. Jeannine FLEYTOUX	3. Christelle LORRAIN
4. Cédric BRUNET	4. Stéphane COIGNUS
5. Sandra LASSUS	5. Michel RICHARD
6. Bruno MOUGIN	6. Isabelle GRENOT
7. Mathilde DUCHENE	7. Michel DAVAL
8. Manfred STEINER	8. Michèle LIGEY BARTOLOMEU
9. Nadège JEANGERARD	9. Katia JACQUET
10. Kévin FOUQUET-PAQUIGNON	10. Corinne DUCHANOY
11. Aurélie PAPE	11. Mickaël BARDEY
12. Pierre THOMET	12. Mickaël CARISEY

Vote : unanimité

N° 28/2026 : CONSTITUTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
(ANNULE ET REMPLACE)

Le Conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et, ce, pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de trois membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

- décide de procéder ainsi à l'élection des trois membres titulaires,
- une seule liste étant candidate, proclame élus les membres suivants :

- Titulaires :
 - Monsieur Bernard VOYNNET
 - Monsieur Cédric BRUNET
 - Monsieur Pierre THOMET

- décide de procéder de même à l'élection des trois membres suppléants,
- une seule liste étant candidate, proclame élus les membres suivants :

- Suppléants :
 - Madame Sandra LASSUS
 - Madame Jeannine FLEYTOUX
 - Monsieur Bruno MOUGIN

Vote : unanimité

N° 29/2026 : COMITES CONSULTATIFS **(ANNULE ET REMPLACE)**

Les membres du Conseil Municipal décident la création de comités consultatifs au sein des commissions suivantes :

- Forêt
- Cadre de vie
- Assainissement/Voirie/Protection de l'environnement
- Affaires scolaires/Communication/Internet

Un appel à candidatures est lancé.

La prise en compte des candidatures se fera par ordre d'arrivée.

Le nombre de candidats sera égal au nombre de conseillers municipaux désignés au sein de chaque commission.

Vote : unanimité

Comités consultatifs

1. Forêt

- Monsieur Nicolas PLANCHON
- Monsieur Bruno MOUGIN
- Monsieur Bernard VOYNNET
- Monsieur Pierre THOMET
- Monsieur Kévin FOUQUET-PAQUIGNON
- Madame Sandra GRENOT

2. Cadre de vie

- Madame Sandra GRENOT
- Monsieur Pierre THOMET
- Madame Aurélie PAPE
- Monsieur Bruno MOUGIN
- Madame Mathilde DUCHENE
- Madame Nadège JEANGERARD
- Madame Valérie ARTAUX

3. Assainissement/Voirie/Protection de l'environnement

- Monsieur Bernard VOYNNET
- Monsieur Cédric BRUNET
- Monsieur Pierre THOMET
- Monsieur Nicolas PLANCHON
- Monsieur Kévin FOUQUET-PAQUIGNON
- Monsieur Manfred STEINER
- Madame Jeannine FLEYTOUX

4. Affaires scolaires/Communication/Internet

- Madame Sandra GRENOT
- Monsieur Nicolas PLANCHON
- Madame Mathilde DUCHENE
- Madame Aurélie PAPE
- Madame Sandra LASSUS

N° 30/2026 : CONSTITUTION DE COMMISSIONS
(ANNULE ET REMPLACE)

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident de constituer des commissions, présidées par le Maire, dont la liste et la composition figurent en annexe.

Vote : unanimité

Constitution des Commissions

5. Bâtiments

- Monsieur Cédric BRUNET
- Madame Sandra LASSUS
- Monsieur Nicolas PLANCHON
- Monsieur Manfred STEINER
- Monsieur Bernard VOYNNET

6. Finances

- Madame Valérie ARTAUX
- Madame Sandra GRENOT
- Madame Jeannine FLEYTOUX
- Monsieur Bruno MOUGIN
- Monsieur Manfred STEINER
- Monsieur Pierre THOMET

7. Gestion du personnel

- Monsieur Cédric BRUNET
- Madame Jeannine FLEYTOUX
- Madame Sandra GRENOT
- Madame Nadège JEANGERARD
- Monsieur Nicolas PLANCHON

8. Urbanisme

- Monsieur Cédric BRUNET
- Madame Sandra GRENOT
- Madame Sandra LASSUS
- Madame Aurélie PAPE
- Monsieur Nicolas PLANCHON
- Monsieur Manfred STEINER

N° 31/2026 : NOMINATION DE REFERENTS DE QUARTIER
(ANNULE ET REMPLACE)

Le Conseil Municipal décide de désigner parmi ses membres des conseillers délégués de quartier. Le plan de découpage de la commune figure en annexe : chaque secteur est identifié par les initiales des nom et prénom du conseiller municipal délégué.

Vote : unanimité

N° 32/2026 : INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
(ANNULE ET REMPLACE)

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer les indemnités de fonction des Adjointes, depuis le 20 mars 2026, suivant l'indice brut terminal de la fonction publique, suivant tableau ci-annexé, sachant que le Maire perçoit automatiquement l'indemnité au taux maximal prévu dans l'article L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vote : unanimité

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

NOM	FONCTION	POURCENTAGE
PLANCHON Nicolas	1 ^{er} adjoint	11,77
GRENOT Sandra	2 ^{ème} adjoint	11,77
BRUNET Cédric	3 ^{ème} adjoint	11,77

N° 33/2026 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2026

Monsieur le Maire informe le conseil que la taxe d'habitation, figée de 2020 à 2022, est de nouveau votée mais ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le conseil municipal, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré :

DECIDE de fixer les taux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation : 6.55 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.67 %

Vote : unanimité

N° 34/2026 FORET : DEVIS D'EXPLOITATION DE PARCELLES (ANNULE ET REMPLACE)

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le devis relatif à l'exploitation des parcelles forestières 20 et 24 présenté par l'entreprise « ETS GRANDJEAN PERE ET FILS » GRANDJEAN Maxime 10 rue d'Athesans 70400 MIGNAVILLERS au tarif unitaire de :

. 23 € HT le stère soit 25,30 € TTC (TVA 10%)

- Autorise le Maire à signer tous documents en rapport à ce dossier.

Vote : unanimité

N° 35/2026 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE (ANNULE ET REMPLACE)

La présente délibération est ajournée.

N° 36/2026
CONSTITUTION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE
DE PASSAGE POUR CANALISATION
(ANNULE ET REMPLACE)

Mr et Mme Christian PAPE ont, sur leur terrain (11 rue du 7^{ème} RCA 7010 ESPRELS), un tuyau de 300MM traversant leur propriété, afin d'évacuer les eaux de ruissellement pouvant venir des champs voisins, ce tuyau avait été posé à l'époque sans convention de servitude.

La commune souhaite régulariser la situation et réaliser des travaux de modernisation de cette récupération d'eau afin de la canaliser et l'évacuer dans un bassin de rétention.

C'est pourquoi elle s'engage à mettre en place un deuxième tuyau afin de capter toutes les eaux de ruissellement.

La collectivité s'engage à verser la somme de 500 euros (virement bancaire), ce montant forfaitaire a été calculé sur la base de :

- reprise du linéaire sur, l'arrachage des arbres et la revégétalisation du sol.
- préjudice de la servitude, passage d'un tuyau correspondant à l'étude hydraulique.
- reprise de la canalisation de l'assainissement sur la propriété.

Les travaux et l'entretien seront bien sûr pris en charge par la commune ainsi que les frais engendrés par l'écriture de ladite servitude chez un notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- valide la décision de constitution de ladite servitude de passage,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette délibération est prise en l'absence de M. Cédric BRUNET, de Mme Jeannine FLEYTOUX et de Mme Aurélie PAPE.

Vote : unanimité

N° 37/2026
AUTORISATION ACCES SUR DOMAINE PRIVE
(ANNULE ET REMPLACE)

La société IMMALDI et CIE SAS et les personnels des entreprises mandatées par cette dernière sollicitent l'autorisation de pénétrer sur la propriété communale située à l'adresse 41 rue de la Gare (parcelles cadastrées B n°1465, n°1466 et n°1521) afin de réaliser des travaux de pose de canalisation d'assainissement : évacuation du trop-plein des bassins de rétention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

-valide l'autorisation demandée sous réserve de respecter les conditions suivantes : 1) l'implantation sera en stricte limite de la voie (entre les bâtiments et le chemin existants) – 2) la fermeture de la fouille (couche superficielle) devra être réalisée en concassé afin de ne pas déstabiliser le bord du chemin,

-autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : unanimité

N° 38/2026
SUIVI ET ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE COLLECTE
ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

La commune d'Esprels décide de confier la mission d'entretien de la station de traitement des eaux usées et des deux postes de relevage réseau (Mairie et Cytises) à un prestataire.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que 2 devis ont été proposés et expose ces devis à l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

- Approuve le devis de l'entreprise SAUR qui s'élève à 11 240 € HT (avec indexation une fois par an au 1^{er} janvier) ;
- Autorise le transfert de l'entretien de la station de traitement et des eaux usées et des deux postes de relevage réseau ;
- Autorise le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est prise en l'absence de M. Cédric BRUNET.

N° 39/2026
IMMEUBLES COLLECTIFS : INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU INDIVIDUELS
(SUPPRESSION DES CHARGES LOCATIVES)
(ANNULE ET REMPLACE)

Afin de permettre une facturation plus précise des consommations d'eau, des compteurs individuels ont été installés dans les parties communes des immeubles collectifs sis 6 rue Pavée et 4 place Armand Eme.

Il convient donc de supprimer, à compter du 1^{er} mai 2026, la provision mensuelle pour charges exigible à ce titre par chacun des locataires concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal unanime :

-valide la suppression, à compter du 1^{er} mai 2026, de la provision mensuelle pour charges exigible par chacun des locataires des immeubles concernés,

-autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : unanimité

N° 40/2026
DEVIS : REFECTION DE LA PLACE
(ANNULE ET REMPLACE)

La présente délibération est ajournée.

Le Maire, Raphaël NOUVEAU



Le secrétaire, Sandra GRENOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Grenot", written in a cursive style.